

<https://snetap-fsu.fr/CTM-Budget-2019-suppression-de-50-postes-a-la-rentree-2019.html>



CTM Budget 2019 : suppression de 50 postes à la rentrée 2019 !

- Nos Actions - Le SNETAP dans les instances - Comité technique ministériel (CTM) -



Date de mise en ligne : lundi 24 septembre 2018

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Après la présentation par le ministre des grandes lignes budgétaires 2019, le SNETAP-FSU l'interpelle :

Monsieur le ministre,

Quelle ambition avez-vous pour l'enseignement agricole ?

Quelques avancées... à l'initiative des agents !

Le SNETAP-FSU se félicite tout de même de quelques avancées mais rappelle qu'à chaque fois, ce sont les agents eux-mêmes qui collectivement en ont été à l'initiative :

- le transfert - qui n'est pas une création - de 25 [ETP](#) d'[AESH](#) mais le traitement indigne dont ils sont victimes est loin d'être réglé dans notre ministère ;
- la revalorisation de la rémunération des [ACEN](#) qui n'est qu'un juste alignement sur celle de leurs homologues de l'Éducation Nationale après la remise d'une pétition à l'initiative du SNETAP-FSU et signée par plus de 33 % des agents ; le SNETAP-FSU vous demande d'ailleurs, au titre de la parité avec l'Éducation Nationale de supprimer le statut de vacataire, « statut encore plus précaire » que le contrat.
- la mise en place de la nouvelle classe exceptionnelle pour les enseignant.es et [CPE](#). Sur ce sujet, le SNETAP-FSU se fait le porte-parole du mécontentement des collègues et profite de ce [CTM](#) pour vous remettre une pétition signée en quelques jours par plus de 1 000 enseignants et CPE à propos des taux de promotion à la Hors-Classe ;
- par contre, le SNETAP-FSU s'interroge sur l'absence de l'application des mesures PPCR pour les personnels de direction avec la fusion des première et seconde classe ainsi que le nouvel échelon spécial terminal... En juillet dernier, l'intersyndicale vous avait interrogé sur l'introduction rapide de ces mesures dans les textes réglementaires !

Le retour du "rat crevé au fil de l'eau" ?

Peut-on à la fois, affirmer comme le président de la République que « l'éducation est le combat de notre siècle » et annoncer comme vous le faites, le retour des suppressions de postes d'enseignant.es, ainsi que de personnels administratifs dans nos établissements ?

La principale caractéristique de ce second projet de loi de Finances de la présidence d'Emmanuel Macron n'est plus l'absence de création d'emplois dans le champ de l'éducation et de la formation comme en 2018 mais bel et bien la suppression de 50 emplois. Il faut remonter à la présidence Sarkozy pour retrouver des suppressions nettes d'emplois.

Et ce projet de loi qui s'inscrit bien dans un budget quinquennal 2018-2022 ne peut que nous inquiéter :

- 2018 : une première année sans aucune création après 5 années de rétablissement partiel qui suivaient 7 années de destruction de plus de 1200 postes ;
- 2019 : 50 suppressions ;
- Combien les années suivantes ? 75 ? 100 ? plus encore ?
- Pour un total cumulé de 200 ? 300 ?

Combien de classes voulez-vous fermer ? Combien de sites comme Moissac ? Combien d'établissements ?

Car derrière ce nombre de 50, il y a la réalité de nos établissements !

- concernant les personnels administratifs, techniciens et de santé, la [DGER](#) reconnaît elle-même une sous-dotation, notamment administrative de plus de 10 % ! Où supprimerez-vous les postes ?
- pour les enseignants et enseignantes : muter d'office un titulaire, réduire la quotité de travail d'un ACEN ou supprimer son poste, cela passe par le gel, la fermeture d'une classe, d'une filière à faible effectif... Dans nos établissements « à taille humaine », geler une classe, c'est fragiliser toute la structure, geler une classe de SGT quand il n'y en a que deux, c'est fragiliser derrière la filière S et la filière STAV ! Le faible recrutement des SGT cette année est une opportunité pour les suppressions d'emplois de 2020 et 2021 dans les filières générales et technologiques !

Nous savions que la « baisse des effectifs » allait être « l'argument massue »... !

Reprenons les chiffres :

Effectifs élèves dans le public en 2006 : 66 446 ; 2012 : 60 991 ; 2017 : 62 064

Pendant le quinquennat précédent, avec une baisse public-privé de 8000 élèves, 1000 emplois ont été rétablis. Il faut préciser que 1000 élèves supplémentaires ont été accueillis dans le service public pendant que le privé en perdait 9000.

Si les deux rentrées scolaires dans le quinquennat actuel ont connu une diminution du nombre des élèves et étudiants, le solde, dans le public, est encore positif.

Mais alors pourquoi cette baisse des effectifs, notamment en Seconde Générale ?

Allez expliquer lors des journées Portes Ouvertes de janvier/mars 2018, à des familles que vous ne savez pas ce que va devenir dans le cadre de la réforme du baccalauréat, le baccalauréat général dans l'enseignement agricole et qu'il a quelques fois même été oublié dans la liste des diplômes permettant une poursuite d'études supérieures dans telle ou telle université ou écoles ! Si les bilans des JPO étaient plutôt positifs en terme de prises de contact, les inscriptions deux mois plus tard ont fondu !

Ce manque d'ambition pour l'enseignement agricole public se retrouve aussi dans la faiblesse des moyens accordés à la formation continue et dans les grandes orientations qui le concerne : à peine plus de 5 millions d'euro en 2019 alors que 7,5 millions étaient dépensés en 2011.

Enfin, le SNETAP-FSU ne souhaite évidemment pas faire l'impasse sur la suppression, à nouveau de 130 emplois dans le programme 215 et qui toucheront essentiellement les fonctions « dites supports »... Nous sommes particulièrement inquiets des effets négatifs prévisibles sur les services des [SRFD](#), déjà en grande difficulté depuis la régionalisation.

Que restera-t-il de l'enseignement agricole public en 2022 après un nouveau quinquennat de suppression de postes ?

Pour le SNETAP-FSU, la seule ambition est budgétaire et c'est le retour « du rat crevé au fil de l'eau », célèbre expression de votre collègue et prédécesseur au ministère, Bruno Lemaire, ministre de 2009 à 2012 avec près de

800 postes alors supprimés !

Réponse ministérielle : tout sera fait pour éviter des mutations d'office des agents titulaires

Le SNETAP-FSU ne peut évidemment se satisfaire de cette réponse et appelle les personnels à réagir rapidement pour faire infléchir les orientations budgétaires. Le SNETAP-FSU va saisir dès maintenant les parlementaires qui vont prochainement voter le Budget 2019